

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

1. IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE.

- 1.1 Identification de la préparation: **FINISHCALGONIT PROFESSIONNEL
LAVAGE LIQUIDE 10 kg**
- 1.2 Fabricant : RECKITT BENCKISER FRANCE
15 rue Ampère,
91748 MASSY CEDEX
France
☎: 01 69 93 17 00
Fax: 01 69 93 19 99
service.consommateurs@reckittbenckiser.com
- Distribué par : DISTRIMAR
B.P. 192
06292 VILLENEUVE LOUBET CEDEX
☎: 04 92 13 30 30
- Services techniques: RECKITT BENCKISER FRANCE
Recherche & Développement,
98 route de Sours, BP 835,
28011 CHARTRES CEDEX
France
☎: 02 37 24 78 00
Fax: 02 37 24 78 47
- 1.3 Appel d'urgence: **ORFILA**
☎ **01 45 42 59 59**

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Produit Corrosif. Provoque des brûlures. Le contact avec un acide libère un gaz toxique (chlore)

- Contact avec les yeux: Corrosif pour les yeux. Peut provoquer des brûlures.
- Contact avec la peau: Corrosif pour la peau.
- Inhalation: Irritant pour les voies respiratoires en cas d'inhalation des vapeurs. .
- Ingestion : Corrosif

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

- Nature: Liquide détergent pour lave-vaisselle professionnel;
Bidon plastique 10 kg.
- Composants contribuant au danger:

Nom	# CAS	# EINECS	Composition	Symboles de danger	Phrase de risque
Tripolyphosphate de potassium	13845-36-8	237-574-9	10-15 %	-	-
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	215-181-3	10-15 %	C, Xn	R35,R22
Hypochlorite de sodium	7681-52-9	231-668-3	1-5 %	C	R31,R34
Silicate de sodium ratio molaire >= 3.2	1344-09-8	215-687-4	1-5 %	Xi	R36/37/38

- Xn Nocif
- C Corrosif
- Xi Irritant
- R22 Nocif en cas d'ingestion
- R31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique (chlore)
- R34 Provoque des brûlures
- R35 Provoque de graves brûlures
- R38 Irritant pour la peau
- R41 Risque de lésions oculaires graves

D'autres ingrédients peuvent être présents comme mentionné dans la déclaration relative aux ingrédients sur l'emballage.

4. PREMIERS SECOURS

- Assistance médicale: En cas de contact avec les yeux, la peau, d'ingestion ou d'inhalation, consulter un médecin.
- Contact avec les yeux: Rincer immédiatement à l'eau claire pendant 15 minutes (paupières ouvertes). Consulter un médecin.
- Contact avec la peau: Rincer abondamment les parties contaminées. Si nécessaire, retirer les vêtements souillés. Consulter un médecin.
- Ingestion: Ne pas faire vomir. Rincer la bouche à l'eau et boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette
- Inhalation: Faire respirer le patient à l'air libre et consulter un médecin.

La composition de la préparation est déposée auprès du Centre Anti-Poisons de Paris:

CENTRE ANTI-POISONS HOPITAL FERNAND WIDAL
200 rue du Faubourg St Denis
PARIS CEDEX 75475
Tel: 01 40 05 48 48
Fax: 01 40 05 41 93

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Danger spécifique: Produit non inflammable et n'entretenant pas la combustion.

- Moyens d'extinction: Moyens usuels à sélectionner en fonction des autres matériaux combustibles présents alentour.
- Protection : Porter un appareil respiratoire isolant.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter de respirer le produit.
- Porter des vêtements de protection appropriés, des gants en PVC ou caoutchouc, des lunettes.
- Absorber le produit par essuyage ou aspiration. Récupérer le tout dans un récipient approprié et éliminer selon la réglementation en vigueur.
- Eliminer les résidus en rinçant avec beaucoup d'eau.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 MANIPULATION

Eviter l'inhalation du produit. Eviter tout contact avec les yeux et la peau. En cas de manipulation prolongée, porter une protection adéquate (lunettes, gants, masque).

7.2 STOCKAGE

Stocker dans les récipients d'origine, dans des endroits frais et à l'abri de la lumière.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Précautions à prendre en cas de manipulation et d'usage d'une grande quantité de produit.

Protection individuelle :

- Mains : Porter des gants en PVC ou en caoutchouc.
- Yeux : Porter des lunettes de protection.
- Corps : pas d'équipement spécifique nécessaire

Voir aussi section 7.1.

9. PROPRIETES CHIMIQUES ET PHYSIQUES

- Etat physique: Liquide.
- Couleur: incolore

- Odeur : légère de chlore
- Solubilité à l'eau : complètement soluble.
- Point d'ébullition : > 100 °C / 212° F
- Point de fusion : < 0 °C / 32° F
- Viscosité à 20 °C: < 100 mPas
- Densité: 1330 - 1350 à 20°C
- pH: 12.7-13.1 (solution à 1 %)
- Point éclair: Non pertinent.

10. STABILITE ET REACTIVITE

- Stabilité: Produit stable dans les conditions normales d'utilisation.
Eviter les températures >50°C et l'exposition à la lumière solaire.
- Réactions dangereuses: Production de chaleur et dégagement de chlore, si contact avec des acides. Eviter le contact avec des métaux légers.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

DONNÉES SUR LA TOXICITÉ DU PRODUIT

LD50 voie orale :	Pas d'information disponible
LD50 voie cutanée :	Pas d'information disponible
LC50 Inhalation (poussière) :	Pas d'information disponible
LC50 Inhalation (vapeur) :	Pas d'information disponible

EFFETS AIGUS

Irritation des yeux	Le contact avec les yeux peut provoquer des dommages irréversibles.
Irritation de la peau	Le contact avec la peau peut provoquer de graves brûlures.
Inhalation	L'inhalation de vapeurs peut provoquer l'irritation du système respiratoire.
Ingestion	L'ingestion peut provoquer de graves dommages au système digestif et aux muqueuses buccales.
Sensibilisation	Non attendu pour être un sensibilisateur cutané.
Effets chroniques	Pas d'information disponible.

EFFETS SPECIFIQUES

Effets cancérogènes:	Non enregistré comme cancérogène par l'OSHA, NTP ou IARC.
Effets mutagènes	Pas d'information disponible.

Toxicité reproductrice: Pas d'information disponible.

Information supplémentaire sur la toxicité: L'information fournie est basée sur les données des composants et de la toxicologie de produits similaires.

DONNEES SUR LA TOXICITE' DES INGREDIENTS

Nom Chimique	No.-CAS	LD50 Orale - avec unité - Rat	LD50 Dermale -avec unité - Rat/Lapin	LC50 Inhalation - avec unité - Rat/Lapin
Tripolyphosphate de potassium	13845-36-8	2000 mg/kg (Rat)		
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	273 mg/kg (Rat)		
Silicate de sodium ratio molaire >= 3.2	1344-09-8	1153 mg/kg (Rat)	4640 mg/kg (lapin)	
Hypochlorite de sodium	7681-52-9	8200 mg/kg (Rat)	10000 mg/kg (lapin)	

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Écotoxicité:

INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES: Une libération de grandes quantités dans l'eau pourrait provoquer un changement du pH, ce qui entraînerait un danger pour la vie aquatique.

Indication de danger pour l'eau : - Allemagne : Classe de danger pour l'eau (WGK) = 2 (pour matière en vrac).

Non applicable pour un produit dans des tailles d'emballage de type domestique.

DONNÉES SUR LA TOXICITÉ DU PRODUIT

Toxicité aquatique: Pas d'information disponible.

DONNEES SUR LA TOXICITE' DES INGREDIENTS

Hydroxyde de potassium

Poissons d'eau douce LC50 = 80 mg/L Moskito fish 96 h

Silicate de sodium ,ratio molaire >= 3.2

Poissons d'eau douce LC50 96h Lepomis macrochirus 301-478 mg/L

Puce d'eau LC50 96h Brachydanio 3185 mg/L

Hypochlorite de sodium

Algue d'eau douce EC50 = 0.095 mg/l 24h

Poissons d'eau douce LC50 = 0.220.62 mg/L 96 h (Pimephales promelas)

Puce d'eau EC50: 2.1 mg/L 96h

Autres informations

Potentiel de destruction de l'ozone; PDO; (R-11 = 1) Pas d'information disponible.

Effet de serre potentiel (ESP): Pas d'information disponible.

Information écologique supplémentaire: En fin de compte, les agents de surface contenus sont biodégradables selon la réglementation européenne sur les détergents 648/2004.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Méthodes et conteneurs pour l'élimination :	Obligation d'éliminer de grosses quantités du produit conformément aux réglementations locales, nationales et fédérales.
Précautions spéciales pour les décharges ou l'incinération :	Pas d'information disponible
Emballages contaminés:	Mettre les emballages rincés à la disposition des services de recyclage locaux.
Information supplémentaire:	L'emballage et le récipient ne peuvent être recyclés qu'à condition qu'ils ne soient complètement vidés !
No de déchet suivant le CED:	200115 - alcalins

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Remarques générales Pour le transport sur de longues distances de matériaux en vrac ou de palettes emballées, tenir compte des chapitres 7 et 10.

ICAO Pas d'information disponible

IATA Pas d'information disponible

IMDG/IMO

No ONU UN3266
 Nom d'expédition Liquide corrosif, basique, inorganique, n.o.s
 Classe de risque 8
 Groupe d'emballage II
 No EMS: F-A, S-B
 Description liquide corrosif, basique, inorganique, n.o.s (hydroxyde de potassium, hypochlorite de sodium), 8 (+), PG
 II

RID

No ONU: UN3266
 Nom d'expédition: Liquide corrosif, basique, inorganique, n.o.s

Classe de risque 8
 Groupe d'emballage: II
 Code de classement C5
 Numéro d'identification du danger 8

ADR

No ONU: UN3266
 Nom d'expédition: Liquide corrosif, basique, inorganique, n.o.s

Classe de risque 8

Groupe d'emballage: II
Code de classement C5
Numéro ID de risque ADR 80
Description: Liquide corrosif, basique, inorganique, n.o.s .

ADN

No ONU UN3266
Classe de risque 8
Groupe d'emballage II
Étiquettes de danger 8
Quantité limitée 500 ml

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Évaluation de la sécurité chimique suivant la réglementation 1907/2006/CE: Sans rapport.

En accord avec les réglementations locales et nationales: La préparation est classée comme dangereuse conformément à la Directive 1999/45/CE.

Contient : hydroxyde de potassium, hypochlorite de sodium. **Attention !** Peut libérer des gaz dangereux (chlore) si utilisé en association avec d'autres produits.

Symbole(s)

C – Corrosif

**Phrases R**

R 35 Provoque de graves brûlures

Phrases S

S 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S 28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.
S 45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
S 35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

Combinaison des phrases de risque

S1/S2 Conserver sous clé et hors de portée des enfants
S24/25 Eviter le contact avec la peau et les yeux

S 36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

Directives européennes d'application pour ce produit:

Directive du Conseil du 7 juin 1988 concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses (88/379/CEE), transcrite par l'arrêté modifié du 21 février 1990 et modifiée par la Directive 1999/45/CE du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 1999, transposée en droit français par l'arrêté du 9 novembre 2004.

Règlement 1907/2006/EC Annexe II

16. AUTRES INFORMATIONS

□ CALGONIT est une marque déposée.

Formule N° 0058797. Emission du 09/01/2006

FDS modifiée le 09/05/2011. Changement de formule.

Rappel des phrases de risque, énoncées dans la rubrique N° 2 :

- Xn Nocif
- C Corrosif
- Xi Irritant
- R22 Nocif en cas d'ingestion
- R31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique (chlore)
- R34 Provoque des brûlures
- R35 Provoque de graves brûlures
- R38 Irritant pour la peau
- R41 Risque de lésions oculaires graves

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

Pour les ingrédients : www.rbeuroinfo.com